Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement, des transports,
de l'énergie et de la communication DETEC
Office fédéral des routes OFROU
Division Réseaux routiers

Excursion technique Suisse Rando

Les routes nationales et la mobilité douce

Ma personne

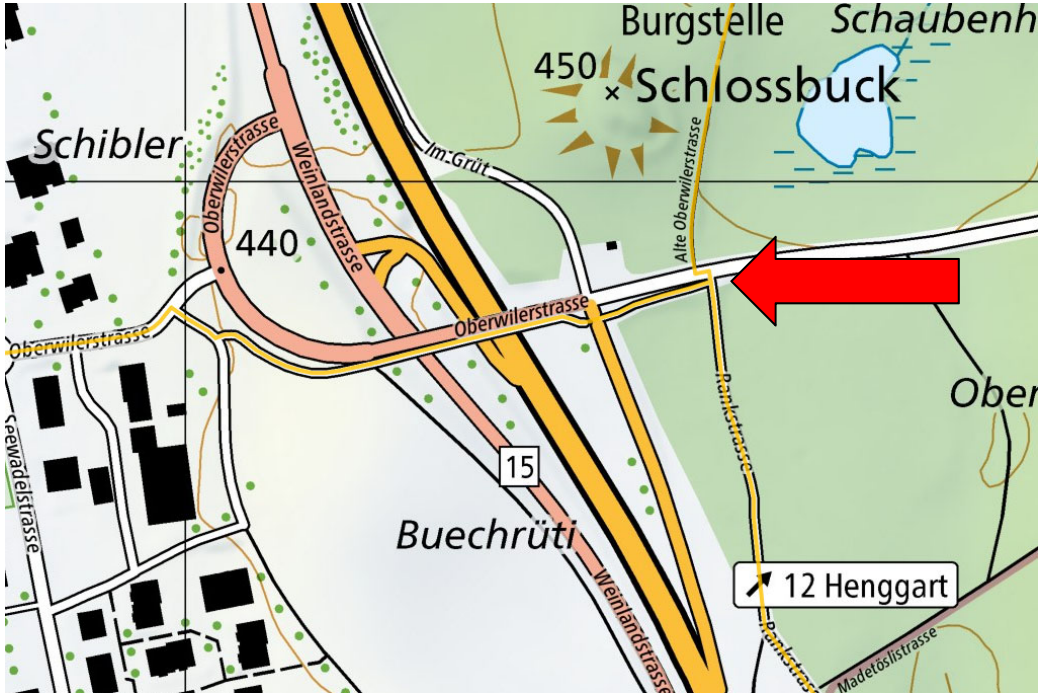
- Noëlle Petitdemange, géographe
- Responsable de la mobilité douce sur les routes nationales
- Poste de travail créé suite au nouvel arrêté sur le réseau des routes nationales
- Occupé depuis le 1er septembre 2020
- Contact: 058 463 00 76
  noelle.petitdemange@astra.admin.ch

Mon rôle

- Concevoir, gérer et coordonner toutes les mesures visant à optimiser les infrastructures de mobilité douce dans le périmètre des routes nationales
- Analyser les réseaux de mobilité douce et identifier les besoins
- Développer la documentation de base
- Accompagner les projets d'aménagement des filiales de l'OFROU et représenter les intérêts des usagers de la mobilité douce (usage au quotidien et mobilité de loisirs; rapport mobilité douce, pièce g bis des projets AP)

N4 - Jonction Henggart

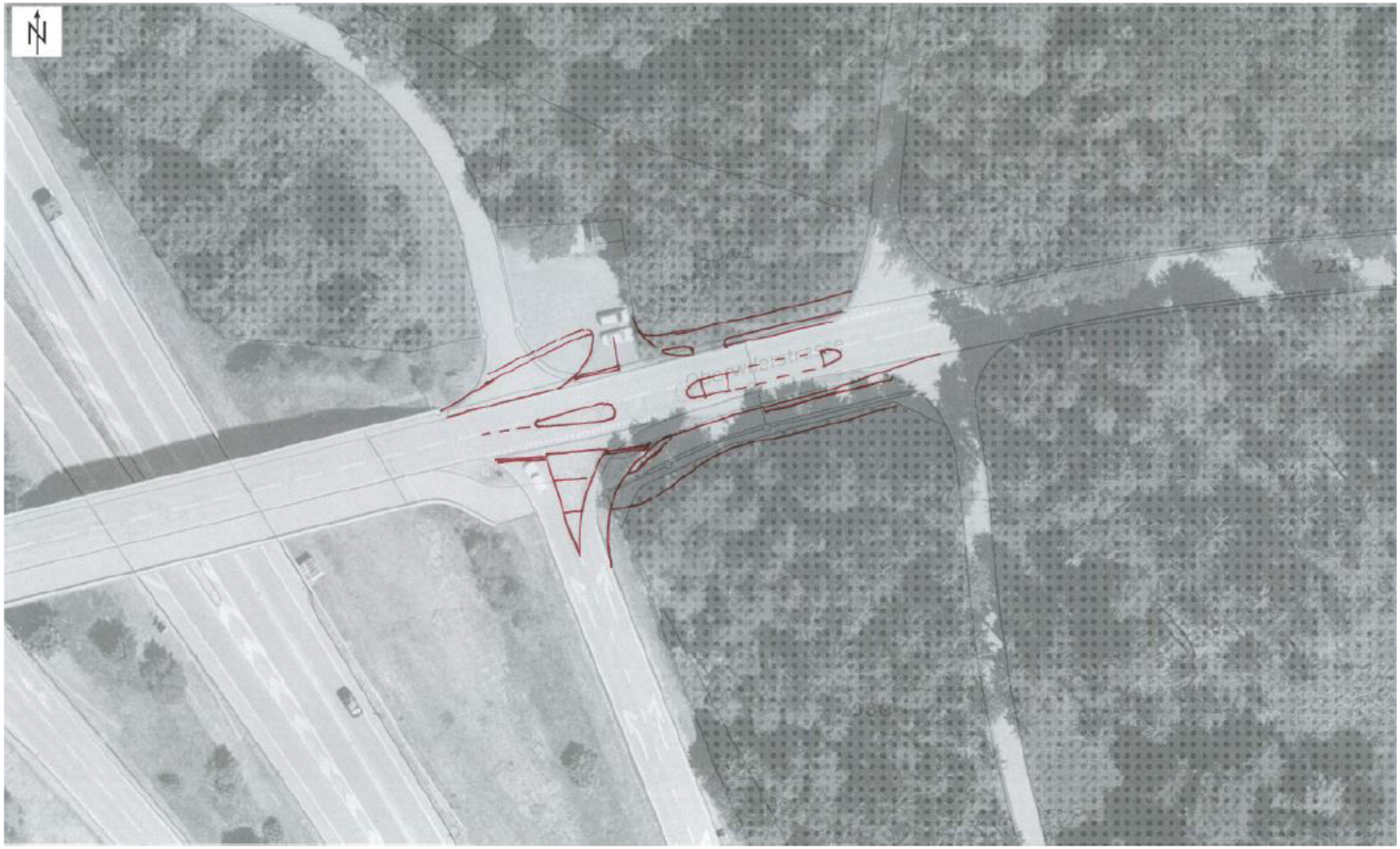




Optimiser l'aide à la traversée pour les randonneurs entre la Rankestrassen et la Alte Oberwilerstrasse; tenir compte de la ligne de désir

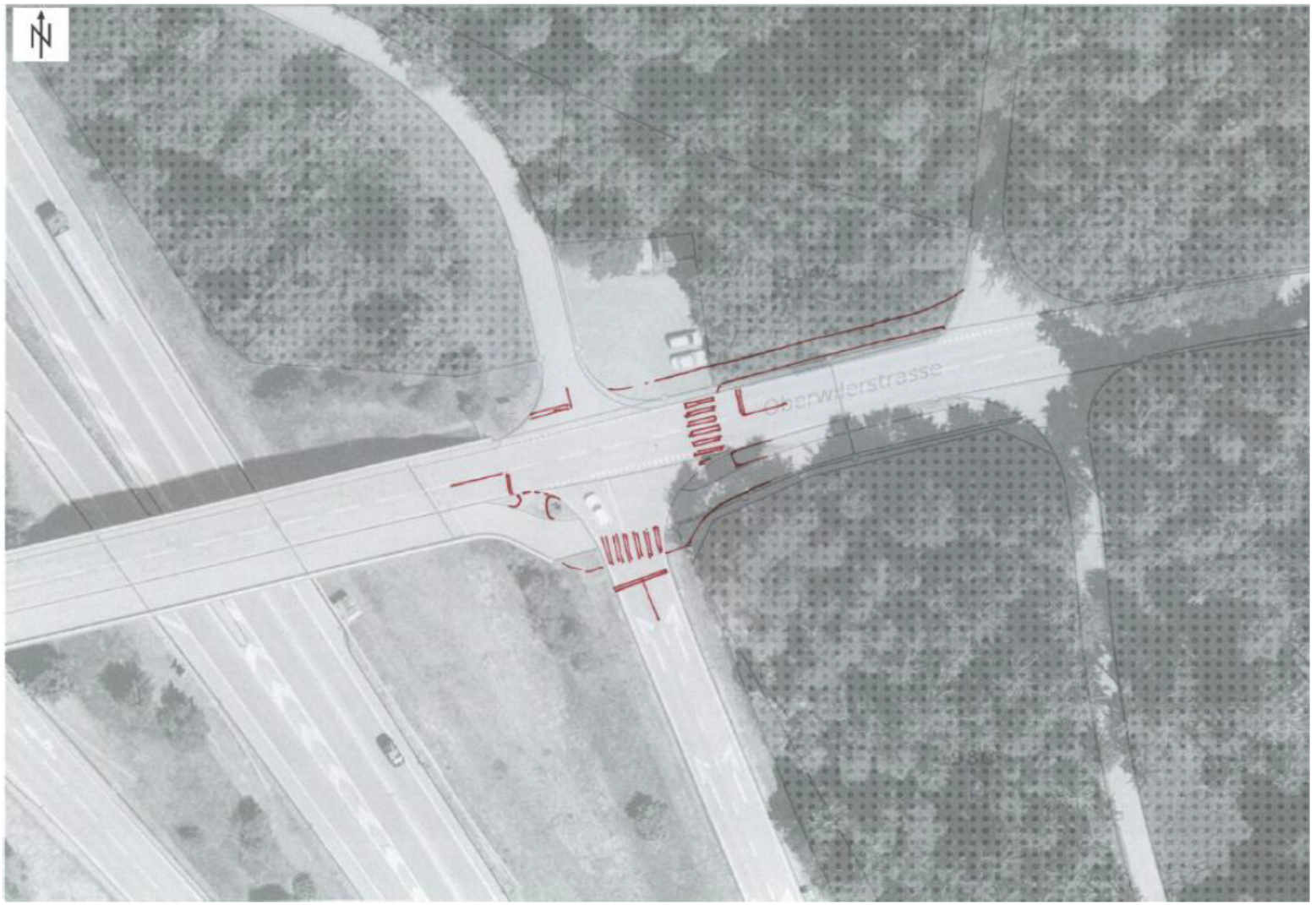
N4 – Jonction Henggart, îlot protégé

3.2.1 Schutzinsel



N4 - Jonction Henggart, SLT

3.2.4 LSA



N16 - La Heutte – Bözingenfeld

Les chemins de randonnée pédestres faisant partie du réseau suisse sont présentés à la figure ci-dessous :

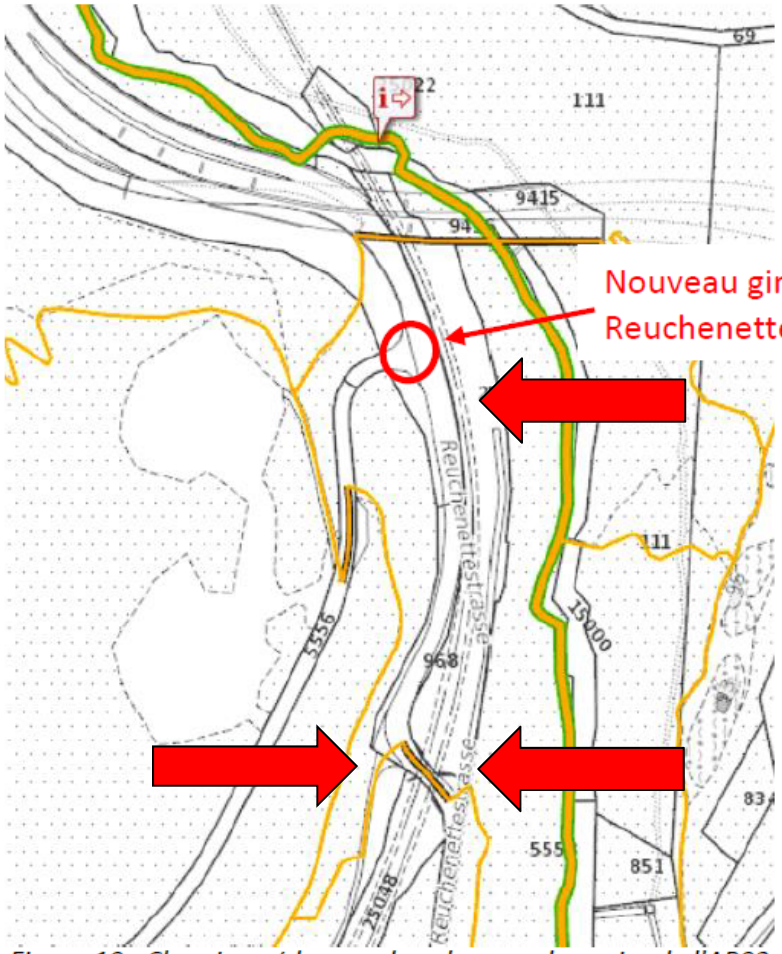
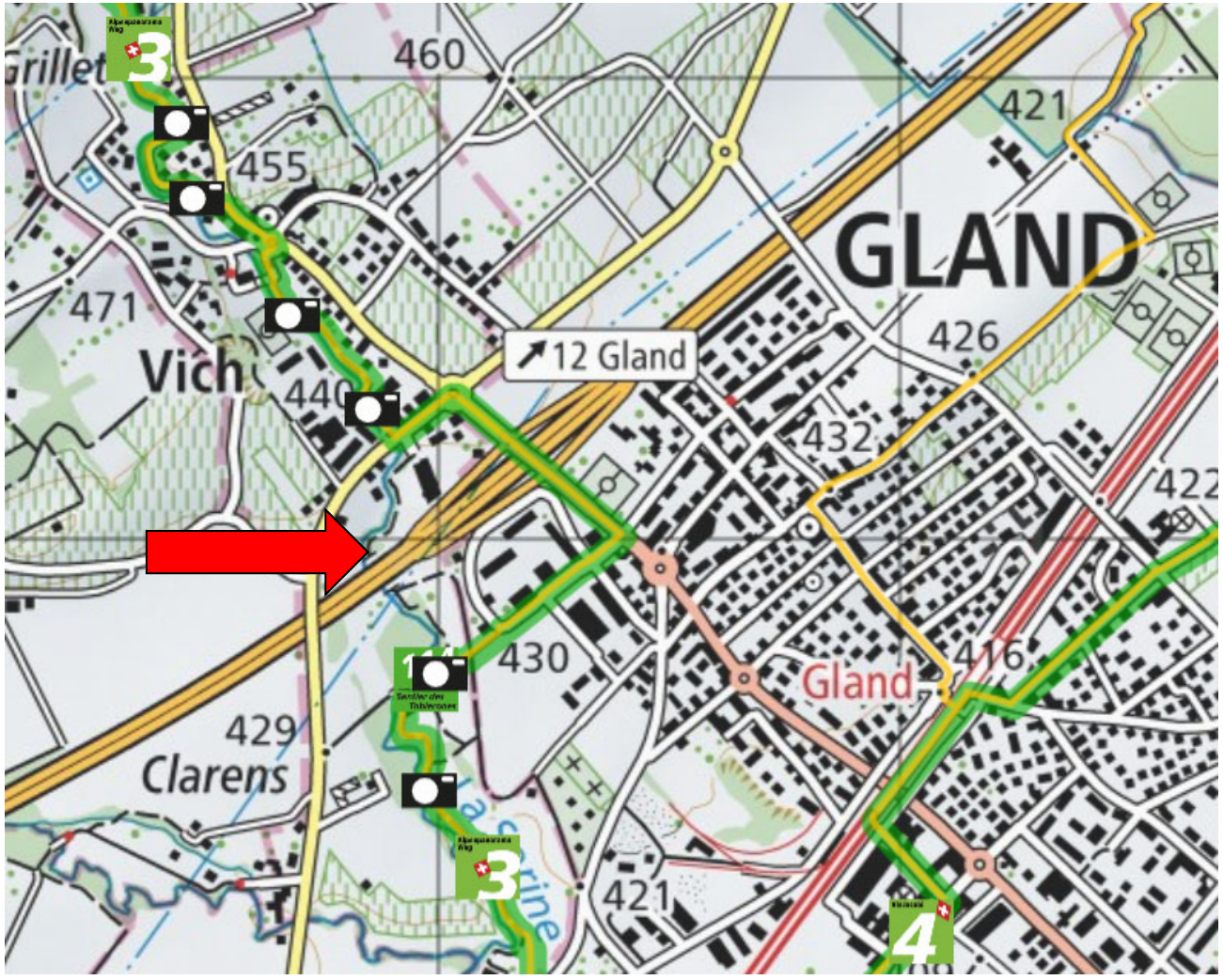


Figure 10 : Chemins pédestres dans la zone du projet de l'AP03

Traversée de la route sécurisée par des feux à bouton poussoir pour les randonneurs et les cyclistes

Piste cyclable bidirectionnelle

N1 - jonction Gland et sentier des Toblerones

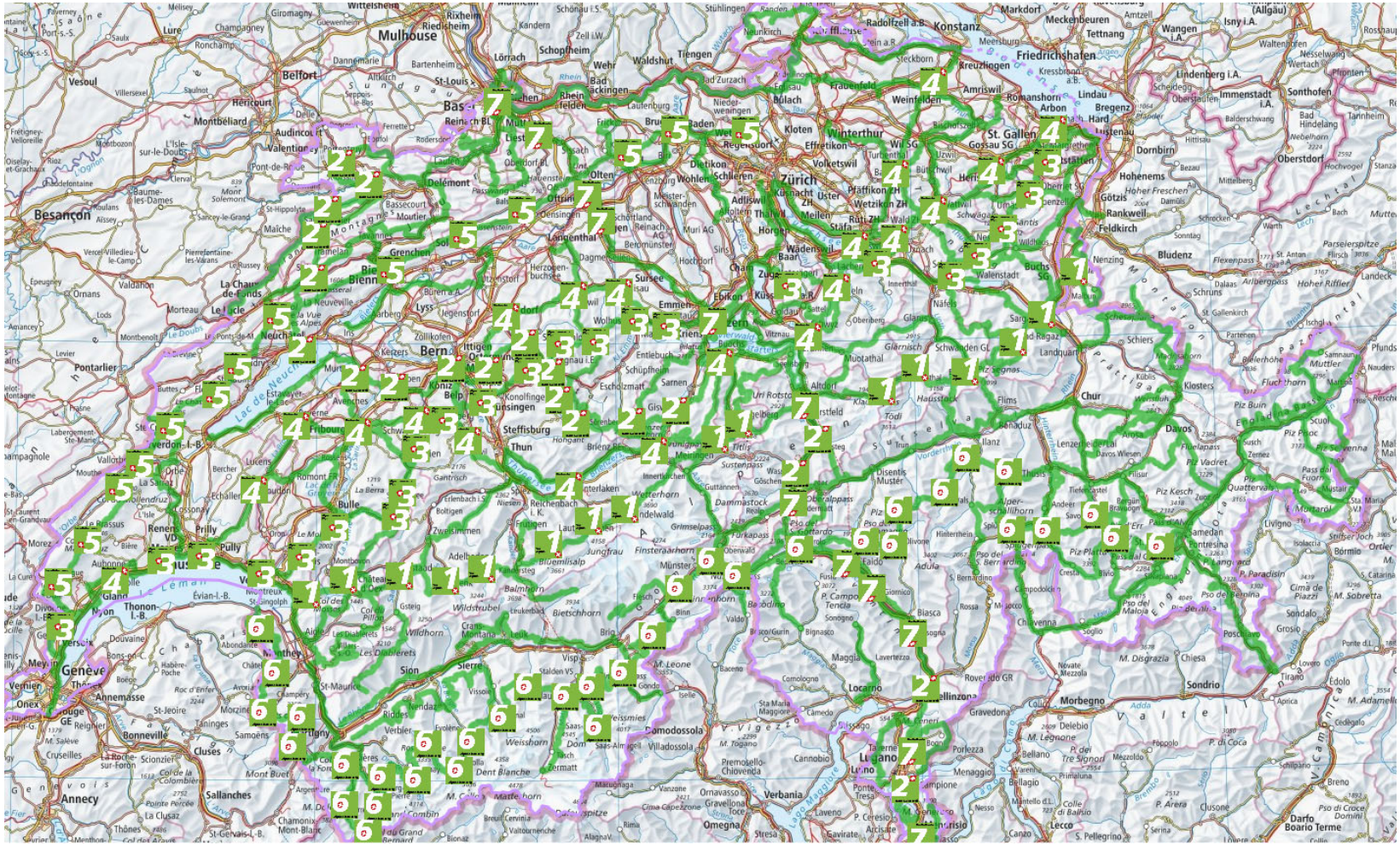


Déplacer le chemin pédestre pour éviter la jonction ou optimiser le tracé actuel en supprimant les changements de trottoirs inutiles

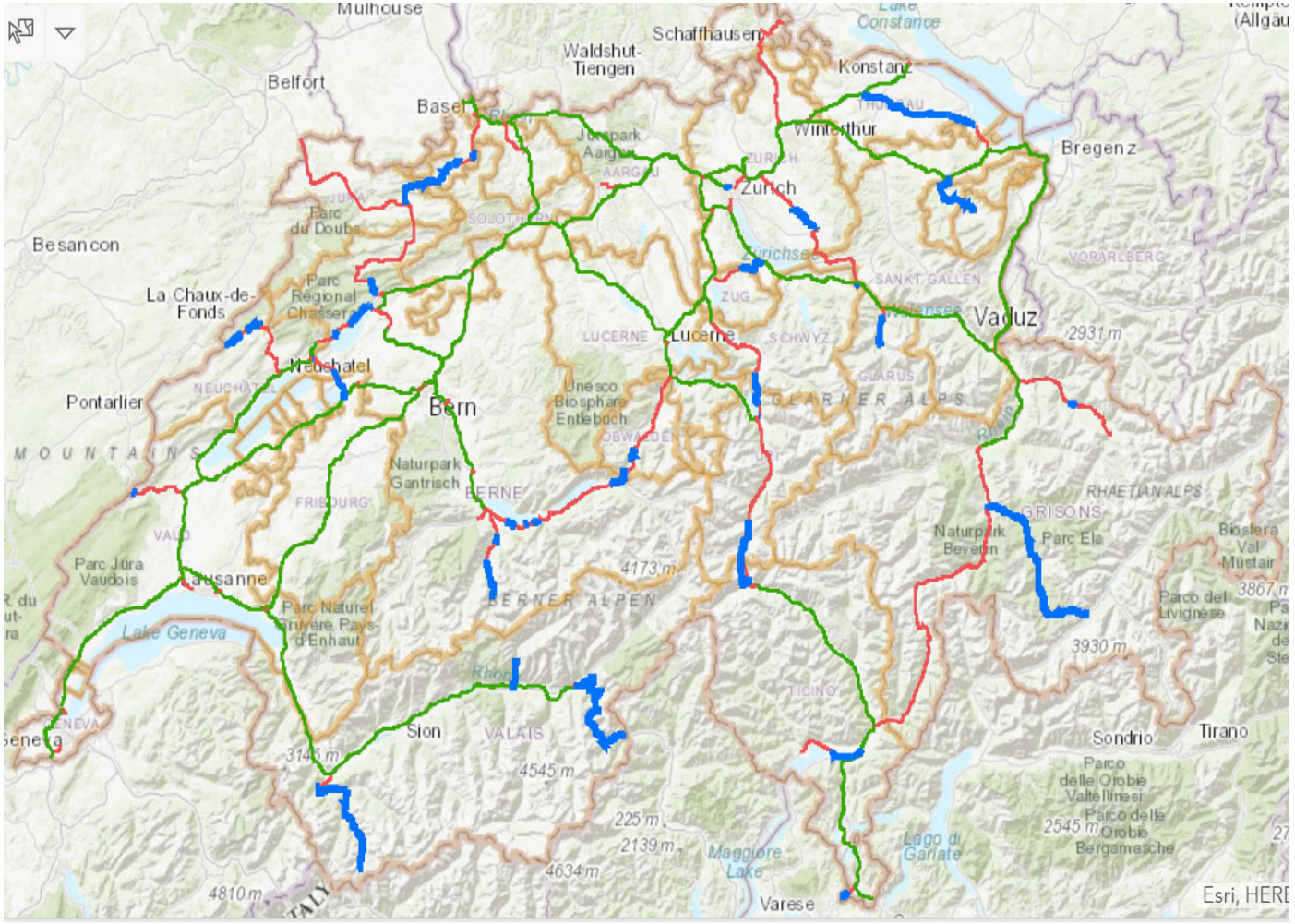
Projets en cours et à venir

- Diagnostic de la mobilité douce sur les routes nationales de 3ème classe
- Diagnostic de la mobilité douce aux jonctions des routes nationales
- Analyse des itinéraires cyclables de SuisseMobile dans le périmètre des routes nationales
- A confirmer: nouvelle directive OFROU avec standards de qualité élevée pour la mobilité douce sur les routes nationales

Chevauchement des chemins de randonnée avec les routes nationales?



Réseau des routes nationales



RN 1ère classe - 1314km

RN 2ème classe - 574km

RN 3ème classe - 367km

480 jonctions

Diagnostic mobilité douce routes nationales de 3ème classe

- Mobilité piétonne et cyclable au quotidien & prise en compte des chemins de randonnée pédestre

→ Etat des lieux des chevauchements avec les routes nationales

→ Identification des besoins: traversées sécurisées, passages inférieurs, passerelles, présence et largeur des trottoirs

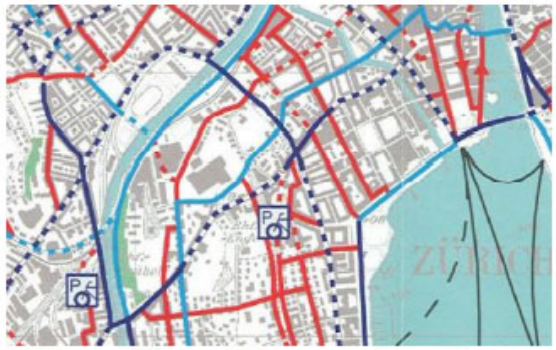
- Analyse de la qualité et des déficits, développement de standards, catalogue de mesures pour des infrastructures de qualité élevée, priorisation des besoins (où, quoi, quand)

- Janvier 2022 – Avril 2023
- Contact des cantons à la mi 2022 (planification, projets en cours et à venir)

Potentiel: séparation du trafic sur les routes nationales de 3ème classe



Loi fédérale sur les voies cyclables



Planification et mise en œuvre obligatoires, délais
pour les cantons et les communes





Principes de planification:
– cohérence, continuité, sécurité, attractivité
– désenchevêtrement



Remplacement obligatoire



Information obligatoire

Contexte favorable à la mobilité douce

Loi fédérale sur les voies cyclables, section 3, art. 13

La Confédération prend en considération les voies cyclables dans l’accomplissement de ses tâches. Elle conçoit et construit elle-même des ouvrages et des installations de grande qualité

Contexte favorable à la mobilité douce

Modification de la loi fédérale sur les routes nationales, art. 6

« Au niveau des jonctions vers des routes nationales de 1ère ou de 2ème classe ainsi que sur les routes nationales de 3ème classe, les surfaces destinées aux piétons et aux cyclistes telles que les bandes cyclables, les trottoirs ainsi que les chemins pour piétons et les pistes cyclables séparés de la route font partie de la chaussée »

Loi fédérale sur les voies cyclables

- 19 mai 2021: Message approuvé par le Conseil fédéral
- 16 août 2021: Traité par la commission des transports du Conseil des Etats